

Adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'une résolution, portée par la France et l'Italie, sur la protection du patrimoine culturel dans les zones de conflit

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a présenté le vendredi 24 mars 2017 devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, à New York, le projet de résolution, porté par la France et l'Italie, sur la protection du patrimoine culturel en situation de conflit armé.

Pour la première fois, le Conseil de sécurité, en présence de la Directrice générale de l'UNESCO, a adopté une résolution entièrement consacrée à la protection du patrimoine dans les zones de conflit, sans limitation géographique et pour tous types de menaces confondus (destruction, vol et pillage, trafic).

La destruction du patrimoine culturel pendant les conflits armés vise à anéantir la mémoire de peuples déjà meurtris dans leur chair. C'est aussi un enjeu majeur de sécurité.

Sur la dimension contre-terroriste comme sur l'ensemble des autres aspects qu'elle couvre, la résolution 2347 contient des recommandations opérationnelles précises qui améliorent concrètement le dispositif international de protection du patrimoine.

C'est une étape importante, qui voit la communauté internationale rappeler les enjeux majeurs qui s'attachent à la protection du patrimoine culturel, véritable bien commun de l'humanité qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale de protéger.

Cette résolution s'inscrit dans le prolongement de la conférence internationale d'Abou Dabi sur la protection du patrimoine culturel en péril de décembre 2016, organisée par la France et les Emirats Arabes unis. La résolution reprend ainsi notamment les deux principaux acquis opérationnels de la conférence d'Abou Dabi : la création d'un fonds international et l'organisation d'un réseau de refuges pour les biens culturels menacés.

L'adoption à l'unanimité de ce texte fondateur témoigne de la mobilisation de la communauté internationale au plus haut niveau, associant notamment l'UNESCO et de nombreux Etats parmi lesquels l'Italie, co-auteur avec la France de la résolution, et les Emirats arabes unis.

La réunion du Conseil de sécurité précède de quelques jours la réunion des ministres de la Culture des pays du G7 qui se tiendra, à l'invitation de l'Italie, à Florence les 30 et 31 mars prochain, et qui mettra également en lumière la nécessité de protéger le patrimoine dans les situations de conflit afin de préserver et transmettre l'histoire et la mémoire de l'humanité.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr